

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 417

16 février 2015

SOMMAIRE

AAA Fashion S.A.	20016	Mayfair S.à r.l.	19973
A & F S.A.	19974	McCoy Global Holding S.à r.l.	19973
Aleph Invest S.à r.l.	19972	Parcade S.A.	19979
Alzinvest S.A.	19975	Pomelos S.à r.l.	19970
Andover Investments S.A.	19975	PSPFINLUX	19971
Baronies S.A.	19973	Rainbow Finance S.A.	19970
Bergamia S.à r.l.	19974	Resolution IV Holdings S.à r.l.	19982
Blue Group Spa S.A.	19975	RivCore Amstel 2 Sàrl	19971
Fid-Europe International S.A.	19977	SCP OCN Finco Lux S.à r.l.	19999
First State Investments Fund Management S. à r.l.	19976	Siem Europe S.à r.l.	19985
Frabel Holding S.A.	19988	Sportshop Kockelscheier S.à r.l.	19976
GISA S.A.	19978	Suki Finance S.à r.l.	19976
GS Luxco Platform S.à r.l.	19974	Supé-Dienes Beteiligungsgesellschaft mbH	20016
Immo Belge Invest S.A.	19976	Teak Luxembourg S.A.	19978
Institut la Maison de la Beauté S.à r.l.	19973	Turuphanto Société en Commandite Spé- ciale	19989
Ixilo S.à r.l.	19972	Vermilion Luxembourg S.à r.l.	19991
Kamps Food Retail Investments S.A.	19977	Vicente & Fils	19977
K-media S.à r.l.	19971	VIP Domotec S.à.r.l.	19974
Lassonde Luxembourg	19984	Watera International	20011
Linedome Investments S.à r.l.	19972	Water Explorers Holding S.à r.l. & Co. ...	19977
Lubia S.A.	19970	Würth Reinsurance Company S.A.	19975
Lux Cars Driving SC	19970		
Luxtronique	19970		

Lubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2014.

Référence de publication: 2015009090/10.

(150009863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Luxtronique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9746 Drauffelt, 2-A, Wältzerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 167.068.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015009095/10.

(150010596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Lux Cars Driving SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg E 5.328.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée du 15 janvier 2015

L'assemblée générale décide la dissolution de la société civile et prononce sa clôture de liquidation volontaire.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015009092/11.

(150009987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Rainbow Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 150.784.

En date du 15 janvier 2015, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société RAINBOW FINANCE S.A. ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 150784.

Pour extrait conforme

Monsieur Mohammed KARA

Référence de publication: 2015009241/11.

(150010203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pomelos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 130.076.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet immédiat, de mon mandat de gérant de la Société POMELOS S. à r. l.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Fabio MAZZONI

Gérant

Référence de publication: 2015009219/12.

(150009647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

K-media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.690.402,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.233.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 décembre 2014

1. Monsieur Stefan Franssen a démissionné de son mandat de gérant de la catégorie A avec effet au 12 décembre 2014.
2. Monsieur Jeffrey MONTGOMERY, administrateur de sociétés, né en Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), le 27 décembre 1953, demeurant professionnellement à 40 Piccadilly, W1J 0DR Londres, Royaume-Uni a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 12 décembre 2014.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour K-media S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015008111/17.

(150008388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

RivCore Amstel 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.179.

—
En date du 12 décembre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Richard BREKELMANS, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Monsieur Johan DEJANS, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015009237/18.

(150010479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

PSPFINLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 163.030.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Associé unique tenue le 15 janvier 2015

Il a été décidé:

- d'approuver le remplacement de Monsieur Raymond Granger en sa qualité de gérant de catégorie A de la Société par Monsieur Steven Sonnenstein, Premier directeur, Placements-Infrastructures, né le 19 janvier 1975 à Montréal, demeurant 3809, avenue Draper, Montréal, Québec, H4A 2N9, nommé pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Madame Marie Falardeau et Messieurs Steven Sonnenstein et Stéphane Jalbert, gérants de catégorie A;
- Madame Véronique Wauthier, Messieurs Marcel Krier, Marcel Stéphany, Pierre Hamel et Jean-Paul Gennari, gérants de catégorie B.

Extrait certifié conforme
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2015009226/19.

(150010400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Aleph Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 172.431.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008656/10.

(150009810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Linedome Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.216.

Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 07 janvier 2015

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que Mesdames Valérie PECHON et Angela SONTAG et Monsieur David SANA, gérants, ont changé d'adresse et résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 14.01.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Linedome Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015008144/16.

(150008708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Ixilo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.750,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 184.313.

Il résulte de la cession de parts sociales de la société intervenue le 04 novembre 2014 que le capital de la société IXILO S.à r.l. se répartit comme suit:

- MIKAT S.à r.l., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg 60, Grand Rue, RCS Luxembourg B.182.358 . . .	445
- VERSAILLES NOIR S.à r.l., ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, RCS Luxembourg B.182.932	14
- Monsieur Antoine CLEMENTE, né le 2 octobre 1954 à BRINDISI (Italie), de nationalité Suisse, demeurant 42, route des Acacias – BP 1644 à CH-1227 CAROUGE	7
- ARYES PARTNERS SàRL, ayant son siège social à F-92370 CHAVILLE, 24, rue du Couteau, Registre du Commerce de Nanterre n° 801.647.603	34
- Monsieur François COCHET, né le 22 janvier 1961 à PONTCHARRA (France), de nationalité française, demeurant à 625, route du Châtelard, F-38530 BARRAUX	68
- Monsieur Cédric DE LA PALME, né le 30 mars 1972 à BERNAY (France), de nationalité française, demeurant professionnellement à 92, rue Denfert Rochereau, F-75014 PARIS	34
- Monsieur Jean-Marc HYVERT, né le 25 juin 1958 à CHAMBERY (France), de nationalité française, demeurant à 30, route de Vieugy, F-74600 SEYNOD	34
- CINTRACT S.à r.l., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg 60, Grand Rue, RCS Luxembourg B.130.079	34
TOTAL:	670

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008093/28.

(150009498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Institut la Maison de la Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8340 Olm, 14, boulevard Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 104.477.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015006392/9.
(150007255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Mayfair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 144.083.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2011, le compte profit et pertes abrégé pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et l'annexe abrégé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2015.
Pour la société
Référence de publication: 2015006556/12.
(150006488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

McCoy Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 181.876.

Il est noté que l'adresse du gérant de la Société, Monsieur Watson Peter, est la suivante:
10333 Richmond Ave.
Suite 715
Houston, TX 77042
USA
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2015.
Pour la Société
Référence de publication: 2015006531/16.
(150006665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Baronies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 185.025.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 63 143, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean BARRET, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société BARONIES S.A., en remplacement de Monsieur Raphaël EBER, démissionnaire.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.
Pour: BARONIES S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015008697/17.

(150010451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

VIP Domotec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 45.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007547/9.

(150007815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 145.027.

EXTRAIT

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Monsieur Jean Marie Bettinger, administrateur, né le 14 mars 1973, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, avec effet au 02 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour A&F S.A.

Référence de publication: 2015007602/14.

(150008569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Bergamia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.074.

Par la présente, Omnes & Partners S.A., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 159.142, agent domiciliaire de la société BERGAMIA S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.074 (la «société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 9 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Benoît Georis

Administrateur unique

Référence de publication: 2015007714/15.

(150008581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

GS Luxco Platform S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 147.916.

Suite à une lettre de démission, reçue en date du 24 mars 2014, Mme Antoinette Genovese a démissionné de son mandat de gérante de la Société, avec effet immédiat. A compter du 25 mars 2014, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Henry Webb, gérant;
- Dylan Davies, gérant; et
- Ronan Carroll, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015007218/16.

(150007697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Würth Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.463.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69843 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007564/10.

(150007837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Blue Group Spa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.206.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 07 janvier 2015:

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Pour BLUE GROUP SPA S.A.

Signature

Référence de publication: 2015007718/13.

(150009029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Andover Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 91.843.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 5 mai, 2003 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Andover Investments SA, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS B 91843 et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 13 Janvier 2015.

Robert-Jan Bertina / Damien Nussbaum.

Référence de publication: 2015007661/14.

(150008722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Alzinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 47.136.

Société constituée le 23 mars 1994 par Maître Francis Kessler, acte publié au Mémorial C n° 273 du 16 juillet 1994. Les statuts furent modifiés par Me Francis Kessler le 20 octobre 1998 (Mem C n° 940 du 29.12.1998), par acte sous seing privé le 22 décembre 1999 (Mem C n° 207 du 19.03.2001) et le 1^{er} octobre 2010 par Me Henri Hellinckx (Mem C n° 2514 du 19.11.2010).

EXTRAIT

Il résulte d'un Conseil d'Administration du 5 novembre 2014 que:

- Monsieur Jean Wagener, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg est nommé comme dépositaire des actions au porteur de ALZINVEST S.A.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2015007656/17.

(150008386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Sportshop Kockelscheier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 20, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008405/9.

(150009473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Suki Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015008410/13.

(150009050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 260.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.117.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2015.

Pour FIRST STATE INVESTMENTS FUND MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015007938/15.

(150009288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Immo Belge Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 75.378.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenue le 9 janvier 2015

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteurs, le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du 9 janvier 2015 a décidé de nommer la société anonyme A.T.T.C. Control s.a. (RCS Luxembourg B 60319) avec siège social sis au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. s.a.

Administrateur / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015008073/17.

(150008260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Water Explorers Holding S.à r.l. & Co., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 160.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008562/9.

(150009292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Vicente & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8353 Garnich, 70, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 23.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008553/9.

(150008922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Fid-Europe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 145.543.

EXTRAIT

Par une assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 15 janvier 2015, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Changement d'adresse de Monsieur REICHERTS Jean, administrateur, de 12, rue Schrobilgen L-2526 Luxembourg au 2a, place de Paris L-2314 Luxembourg;
- Nomination de Monsieur REICHERTS Jean domicilié 2a, place de Paris L-2314 Luxembourg en tant qu'administrateur-délégué avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007949/17.

(150009280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Kamps Food Retail Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 110.174.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 16. Dezember 2014

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, die Herren Volkhard Mett und Heiner Kamps mit sofortiger Wirkung von ihren Ämtern als Geschäftsführer abzurufen.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, Herrn Ronald Kers, geboren am 7. Juli 1969 in Maurik/ Niederlande, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 09. Januar 2014.

Für gleichlautenden Auszug

Un mandataire

Référence de publication: 2015008122/19.

(150008740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Teak Luxembourg S.A.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2015008481/11.

(150009326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

GISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.479.

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société GISA S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 30 novembre 2007 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 120 du 16 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 134479.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gentiane PREAUX, employée à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, inscrite au «Registro Público de Panamá» sous le numéro 360295.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 850,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, G. PREAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63301. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015006361/64.

(150007207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Parcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.931.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "PARCADE S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 134.931, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29th November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 243 of 30th January 2008 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 5th May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1383 of 17th July 2009.

The meeting is opened at 11.00 a.m. with Mrs Marina MULLER, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy PARTIGIANONE, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 1 December 2015 at Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg.

2. Extension of the financial year of the Company so as to fix it from 1 March to last day of February, with effect on 1 March 2015.

3. Extension of the current financial year to 28 February 2015.

4. Subsequent amendments of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders

of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, with effect on 1st December 2015.

Second resolution:

The general meeting decides to change the financial year of the Company so as to fix it from 1st March to the last day of February, with effect on 1st March 2015.

Exceptionally, the current financial year will end on 28th February 2015.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to change the two first paragraphs of article 2 and article 18 of the articles of association of the Company, so that they will henceforth be read as follows:

“ **Art. 2. Registered office (two first paragraphs).** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Strassen by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.”

“ **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company begins on the first day of March and terminates on the last day of February of the following year.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PARCADE S.A.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.931, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 243 du 30 janvier 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 5 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1383 du 17 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Marina MULLER, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy PARTIGIANONE, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.
- 2.- Changement de l'exercice social de la Société pour le fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2015.
- 3.- Extension de l'exercice social en cours jusqu'au 28 février 2015.
- 4.- Modification subséquente des statuts de la Société.
- 5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société pour le fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2015.

Exceptionnellement, l'exercice social en cours se termine le 28 février 2015.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 2 et l'article 18 des statuts de la Société, afin de leur donner les teneurs suivantes:

« **Art. 2. Siège Social (deux premiers paragraphes).** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Strassen par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.»

« **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le premier jour de mars et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, C.GESCHWIND, P.PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2014. LAC / 2014 /59663. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006640/134.

(150006950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 6.624.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.784.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Resolution Real Estate Fund IV - TE L.P., a Limited Partnership incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Limited Partnerships in England and Wales under number LP15536 and having its principal place of business at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, duly represented by Resolution IV General Partner Limited, a limited company, organized under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry and having its registered office at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE its general partner.

2. Resolution Real Estate Fund IV - T L.P., a Limited Partnership incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Limited Partnerships in England and Wales under number LP15537 and having its principal place of business at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, duly represented by Resolution IV General Partner Limited, a limited company, organized under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry and having its registered office at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE its general partner

Both here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- they are the sole actual partners of Resolution IV Holdings S.à r.l., «the Company», a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 9, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1472 of June 13, 2012. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 2, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3872 of December 15, 2014.

- the Company's capital is set at SIX MILLION EIGHT HUNDRED AND FOUR THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (6,804,000.- GBP) divided into:

- thirty-six thousand (36,000) Ordinary Shares,
- one hundred and eighty thousand (180,000) Class A Shares,
- two hundred and eighty-eight thousand (288,000) Class B Shares,
- six million three hundred thousand (6,300,000) Class C Shares.

each with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1).

- the partners have taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved to reduce the share capital of the Company by the cancellation of the entire Class A of Shares relating to the Whitestep Investment, and through the repurchase and cancellation of all the one hundred and eighty thousand (180,000) Class A Shares in issue in the relevant Class, in accordance with article 7 of the articles, in order to bring back the share capital of the Company from its present amount of SIX MILLION EIGHT HUNDRED AND FOUR THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (6,804,000.- GBP) to SIX MILLION SIX HUNDRED AND TWENTY-FOUR THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (6,624,000 GBP).

As consideration for the repurchase by the Company of their shares, the holders of Class A Shares shall receive an amount in cash and shares in WHITESTEP S.à r.l., A société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, RCS Luxembourg B 178068, calculated pursuant the provisions of article 7 of the articles of incorporation.

Second resolution

It is resolved to amend accordingly article 6.1 of the articles of association, to read as follows:

«The capital is set at SIX MILLION SIX HUNDRED AND TWENTY-FOUR THOUSAND POUNDS (6,624,000 GBP), divided into:

- thirty-six thousand (36,000) Ordinary Shares,

- two hundred and eighty-eight thousand (288,000) Class B Shares,
 - six million three hundred thousand (6,300,000) Class C Shares.
- each with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1).»

Third resolution

It is resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the new number of shares in the register of shareholders of the Company and with the Luxembourg Trade and Company's Register.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de décembre.

Pardevant Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Resolution Real Estate Fund IV - TE L.P., un Limited Partnership constitué sous les lois anglaises, enregistré auprès du Registre des Limited Partnerships en Angleterre et Pays de Galles, sous le numéro LP15536, ayant son adresse au Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, dûment représenté par Resolution IV General Partner Limited, une limited company, constituée sous les lois de Jersey, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry et ayant son siège social au Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, son gérant.

2. Resolution Real Estate Fund IV - T L.P., un Limited Partnership constitué sous les lois anglaises, enregistré auprès du Registre des Limited Partnerships en Angleterre et Pays de Galles, sous le numéro LP15537, ayant son adresse au Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, dûment représenté par Resolution IV General Partner Limited, une limited company, constituée sous les lois de Jersey, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry et ayant son siège social au Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, son gérant.

Les deux ici représentés par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de Resolution IV Holdings S.à r.l., «la Société», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1472 du 13 juin 2012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3872 du 15 décembre 2014.

- Que le capital de la Société est fixé à SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE MILLE LIVRES STERLING (6.804.000.- GBP) représenté par:

- trente-six mille (36.000) parts sociales ordinaires;
 - cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales de Classe A;
 - deux cent quatre-vingt-huit mille (288.000) parts sociales de Classe B;
 - six millions trois cent mille (6.300.000) parts sociales de Classe C.
- ayant chacune une valeur nominale de UNE LIVRE STERLING (1 GBP.-)»

- Que les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social par l'annulation de l'intégralité de la Classe A de parts sociales, relative à l'investissement Whitestep, par le rachat et l'annulation de toutes les cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe A émises dans la Classe concernée, conformément à l'article 7 des statuts, pour ramener le capital social de son

montant actuel de SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE MILLE LIVRES STERLING (6.804.000.- GBP) à SIX MILLIONS SIX CENT VINGT-QUATRE MILLE LIVRES STERLING (6.624.000 GBP).

En rémunération du rachat par la Société de leurs parts sociales, les détenteurs de parts sociales de la Classe A recevront un montant en numéraire ainsi que des parts sociales dans WHITESTEP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, RCS Luxembourg B 178068, calculé conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

Troisième résolution

Par conséquent, il a été décidé de modifier l'article 6.1 des statuts afin de le lire comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de SIX MILLIONS SIX CENT VINGT-QUATRE MILLE LIVRES STERLING (6.624.000 GBP) représenté par:

- trente-six mille (36.000) parts sociales ordinaires;
- deux cent quatre-vingt-huit mille (288.000) parts sociales de Classe B;
- six millions trois cent mille (6.300.000) parts sociales de Classe C
d'une valeur nominale de UNE LIVRE STERLING (1 GBP.-) chacune.»

Quatrième résolution

Il a été décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement du changement de nombre de parts sociales dans le registre des associés de la Société et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64022. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008371/144.

(150008853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Lassonde Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.109.090,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.914.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 janvier 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET, en tant que gérant de type B de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

2. Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée en tant que gérant de type B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008135/17.

(150008491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Siem Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 508.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.129.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Siem Industries Inc., a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Mr Liridon ELSHANI, private employee, residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29th of December 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Siem Industries Inc. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Siem Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 50,000.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B104.129 (the Company), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg enacted on November 3rd, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 78, page 3722 of January 27th 2005, whose Articles of Association have not been amended yet.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty-eight thousand euro (EUR 458,000.-) in order to bring it from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) to five hundred and eight thousand euro (EUR 508,000.-) by issuing four hundred fifty-eight (458) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) fully paid in by a contribution in kind consisting of the contribution and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed claim up to an amount of four hundred fifty-eight thousand euro (EUR 458,000.-) (hereinafter the "Contribution") held by the sole shareholder against the Company;

2. Subscription and payment by the actual shareholder;

3. Effective implementation of the contribution;

4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the increase in the share capital;

5. Amendment of the share register of the Company to reflect the increase in the share capital;

6. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of this meeting.

V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty-eight thousand euro (EUR 458,000.-) in order to bring it from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) to five hundred and eight thousand euro (EUR 508,000.-) by issuing four hundred fifty-eight (458) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) fully paid in by a contribution in kind consisting of the contribution and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed claim up to an amount of four hundred fifty-eight thousand euro (EUR 458,000.-) (hereinafter the "Contribution") held by the sole shareholder against the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, Siem Industries Inc., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to four hundred fifty-eight (458) new share of the Company of one thousand euro (EUR 1000.-) each, and pays up such shares by way of a contribution in kind consisting of a part of a claim in an aggregate amount of four hundred fifty-eight thousand euro (EUR 458,000.-) (the Claim), that the Sole Shareholder has against the Company.

The Claim shall be allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Company dated December 30, 2014 (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated December 30, 2014 issued by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company in respect of the Claim states in essence that:

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company per the attached Sole Shareholder Balance Sheet is valued at least at four hundred fifty-eight thousand euro (EUR 458,000.-). The Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such contribution certificate and a copy of the Balance Sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at five hundred and eight thousand euro (EUR 508,000.-) divided into five hundred eight (508) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Siem Industries Inc., une société constituée sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

représentée aux présentes par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé le 29 décembre 2014.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. Que Siem Industries Inc. est l'associé unique (L'associé unique) de Siem Europe S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 50.000,- immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.129 (la Société), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg en date du 3 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 78, page 3722 du 27 janvier 2005, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis

II. Que l'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société.

III. Que l'ordre du jour est le suivant:

1 Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent cinquante-huit mille Euros (EUR 458.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à cinq cent huit mille Euros (EUR 508.000,-) par émission de quatre cent cinquante-huit (458) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) entièrement libérées par apport en nature consistant en une créance certaine évalué à quatre cent cinquante-huit mille Euros (EUR 458.000,-) (ci-après la «Contribution») détenue par l'associé unique envers la Société;

2 Souscription et libération pour l'associé actuel;

3 Mise en oeuvre effective de la contribution;

4 Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital;

5 Modification du registre des associés afin de refléter les changements ci-dessus dans le registre d'associés de la société;

6 Divers.

IV. Que l'entièreté du capital étant représentée à la présente assemblée, l'associé unique se déclare dûment convoqué et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour ci-dessus, lequel lui a été communiqué à l'avance et qu'en conséquent il renonce à toutes formalités de convocation de cette assemblée.

V. Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence quatre cent cinquante-huit mille Euros (EUR 458.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à cinq cent huit mille Euros (EUR 508.000,-) par émission de quatre cent cinquante-huit (458) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) entièrement libérées par apport en nature consistant en une créance certaine évalué à quatre cent cinquante-huit mille Euros (EUR 458.000,-) (ci-après la «Contribution») détenue par l'associé unique envers la Société.

Deuxième résolution:

L'associé unique tel que représenté déclare souscrire à la part nouvelle et la libérer comme suit.

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, Siem Industries Inc., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre cent cinquante-huit (458) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominal de mille Euros (EUR 1.000,-), et libère ces parts sociales par un apport en nature consistant d'une partie de créance certaine d'un montant total de quatre cent cinquante-huit mille (EUR 458.000,-) (la Créance), que l'Associé Unique détient envers la Société.

La Créance sera affectée au compte de capital social de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance est documentée par, entre autres, (i) le bilan de la Société daté du 30 décembre 2014 (le Bilan) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Le certificat d'apport daté du 30 décembre 2014 émis par la gérance de l'Associé Unique et la gérance de la Société concernant la Créance indique essentiellement que:

- l'Associé Unique est le propriétaire exclusif de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Partie de la Créance;

- la Créance représente une créance certaine et qui deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est estimée à au quatre cent cinquante-huit mille Euros (EUR 458.000,-). La Créance apporté à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société,

la Société deviendra le plein propriétaire de la Partie de la Créance, qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ledit certificat d'apport ainsi qu'une copie du Bilan de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent huit mille Euros (EUR 508.000,-) divisé en cinq cent huit (508) parts sociales ayant une valeur nominative de mille euros (EUR 1.000,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution:

L'associé unique décide de modifier le registre des associés afin de refléter les résolutions précédentes, pouvoir étant conféré à tout gérant de la société pouvant agir individuellement à l'effet de procéder à ces modifications.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2015. 2LAC/2015/634. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006701/195.

(150007346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Frabel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 30.843.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenue le 9 janvier 2015

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteurs, le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du 9 janvier 2015 a décidé de nommer la société anonyme A.T.T.C. Control s.a. (RCS Luxembourg B 60319) avec siège social sis au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. s.a.

Administrateur / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015007973/17.

(150008267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Turuphanto Société en Commandite Spéciale.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 193.475.

STATUTES

1. Partners who are jointly and severally liable. Turris Management S.à r.l. a company existing and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office located at 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, entered into the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B192649, hereinafter referred to as the „General Partner”.

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Financial year.

2.1 Name:

The Partnership shall have the name: Turuphanto Société en Commandite Spéciale.

2.2 Purpose:

2.2.1 The Partnership’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

2.2.2 The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

2.2.3 The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.2.4 The Partnership may take any action and perform operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

2.2.5 The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

2.3 Registered Office:

The Partnership shall have its registered office at 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 Financial Year:

The financial year of the Partnership for the financial and Partnership accounting purposes shall be the calendar year starting from January 1st and ending on December 31st

3. Designation of the manager and signatory powers.

3.1 The management, control and operation of and the determination of policy with respect to the Partnership and its investments and other activities shall be vested exclusively in the General Partner, which is hereby authorized and empowered on behalf and in the name of the Partnership and in its own name, if necessary or appropriate, but subject to the other provisions of this Agreement, to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that they may in their sole discretion deem necessary, advisable, convenient or incidental thereto.

3.2 All powers not expressly reserved to the Limited Partner by the Law or the Agreement fall within the competence of the General Partner, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Partnership. However, the General Partner should request the prior approval of all the Limited Partners in order to transfer or dispose any assets of the Partnership for an amount higher than 100,000.- EUR.

3.3 The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, by the sole signature of any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner (s) in accordance with article 6.4. of the Agreement.

3.4 The General Partner may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner (s).

3.5 On any matter involving a conflict of interest or a potential conflict of interest of which the General Partner or its affiliates are aware, the General Partner will be guided by its good faith judgment as to the best interests of the Partnership

and shall take such actions as are determined by the General Partner, as the case may be, to be necessary or appropriate to ameliorate such conflicts of interest.

3.6 The General Partner will report on the results of its management and administration to the Partners.

4. Liability.

4.1 The General Partner will be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities that cannot be covered by the assets of the Partnership.

4.2 The General Partner shall not be liable to the Partnership or any (Limited) Partner, and each Limited Partner by accepting herein Agreement does release the General Partner, for any act or omission, including any mistake of fact or error in judgment, taken, suffered or made by the General Partner in good faith and in the belief that such act or omission is in or is not contrary to the best interests of the Partnership and is within the scope of authority granted to the General Partner in this Agreement.

5. Date on which the Partnership commences and Date on which it ends. The Partnership is formed for an unlimited period of time.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

1. Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables. Turris Management S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés no. B192649, décrit ci-après en tant que „Associé Commandité”.

2. Dénomination, Objet social, Siège social, Exercice social.

2.1 Nom:

La dénomination de la Société en commandite spéciale est: Turuphanto Société en Commandite Spéciale.

2.2 Objet social:

2.2.1 L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quelle société ou entité Luxembourgeoise ou étrangère et acquérir au travers de participations, de contributions, d'achats, d'options ou de toutes autres manières tous titres, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement de détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société peut penser appropriée.

2.2.2 La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes transactions financières, commerciales ou autres et accorder à toute société ou entité associée de n'importe quelle manière avec la Société, dans laquelle la Société a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, avance ou garantie ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et d'assurer le paiement de toute somme empruntée.

2.2.3 La Société peut utiliser toutes techniques, moyens légaux, et instruments pour gérer ses investissements efficacement et se protéger elle-même contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.2.4 La Société peut prendre toute action et effectuer toute opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet afin de faciliter la réalisation de cet objet.

2.2.5 La Société peut (a) s'engager dans d'autres activités considérées comme nécessaires, recommandables, appropriées ou accessoires et (b) s'engager dans tout acte légal ou activité non-incomptable avec ce qui précède.

2.3 Siège Social:

La Société a son siège social au 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2.4 Exercice social:

L'exercice social de la Société sera l'année calendrier commençant le 1^{er} janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de la même année.

3. Désignation des gérants et pouvoir de signature.

3.1 La gestion, le contrôle et le fonctionnement et la définition de la politique de la Société et de ses investissements et d'autres activités seront dévolus exclusivement à l'Associé Commandité, qui est autorisé et habilité pour le compte et au nom de la Société et en son nom propre, si nécessaire ou approprié, mais sous réserve des autres dispositions du présent accord, à procéder à n'importe quel et tous les objectifs de la Société et à effectuer tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il peut à sa seule discrétion juger nécessaires, souhaitables, pratiques ou accessoires.

3.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés aux Associés Commanditaires par la loi ou par le présent accord relèvent de la compétence de l'Associé Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société. Cependant, l'Associé Commandité devra demander l'accord préalable de l'ensemble des Associés Commanditaires afin de transférer ou vendre tout actif de la Société pour un montant supérieur à 100,000.- EUR.

3.3 La Société sera engagée par la seule signature de l'Associé Commandité, ou en cas de pluralité des Associés Commandités, par la seule signature de n'importe quel Associé Commandité ou par la seule signature de toute personne

à qui le pouvoir de signer au nom de la Société has été valablement délégué par le /les Associé(s) Commandité(s) en accord avec l'article 6.4 du présent accord.

3.4 L'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agent(s) ad hoc afin d'effectuer certaines tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de cet/ces agent(s), la durée de la période de représentation et de toute autre condition de l'accord. Le/les agent(s) ainsi désigné(s) est/ sont révocable(s) ad nutum par décision de l'/des Associé(s) Commandité(s).

3.5 Pour tout sujet impliquant un conflit d'intérêt ou la possibilité d'un conflit d'intérêt dont l'Associé Commandité ou ses affiliés en seraient informés, l'Associé Commandité sera guidé par son jugement de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et prendra toutes actions qui seront jugées par l'Associé Commandité, le cas échéant, comme nécessaires ou appropriées pour améliorer tout conflit d'intérêt.

3.6 L'Associé Commandité reportera les résultats de sa gestion et de son administration aux Associés Commanditaire.

4. Responsabilité.

4.1 L'Associé Commandité sera personnellement conjointement et solidairement responsable avec la Société pour tous les engagements qui ne pourraient être couverts par les actifs de la Société.

4.2 L'Associé Commandité ne sera pas responsable envers la Société ou envers tout Associé Commanditaire, et chaque Associé Commanditaire en donnant son accord sur le présent contrat libère l'Associé Commandité de toute responsabilité, pour tout acte ou omission, ce y compris tout erreur de fait ou erreur de jugement, commise, affectée ou prise par l'Associé Commandité de bonne foi et dans la mesure où tel acte ou omission est dans, ou n'est pas contraire au meilleur intérêt de la Société et est dans le périmètre de responsabilité confiée à l'Associé Commandité dans le cadre du présent accord.

5. Date de création de la Société et son terme. La société est créée pour une durée indéterminée

THE GENERAL PARTNER

Maciej Grabski / David Luksenburg

Director A / Director B

Référence de publication: 2015006789/138.

(150006480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Vermilion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 193.472.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the ninth day of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

VERMILION ENERGY INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered address at 3700, 400 3rd Avenue SW T2P 4H2, Calgary, Alberta, Canada, registered with the Alberta registrar under number 2017211596,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-da Chao Conde, notary's clerk, with professional address at 15, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on 26 November, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1^{er}. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate name. The Company will have the denomination “VERMILION LUXEMBOURG.S.À R.L.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality, in the case of a sole manager, by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall have to be established in writing.

6.2 Reserve - Share Premium Account

The Company shall maintain a share premium reserve account for the Company’s shares (the “Share Premium Reserve Account”), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Company’s shares.

The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of the Share Premium Reserve Account by way of a contribution or by incorporation of Company’s available reserves, provided that shareholder(s) representing at least half of the Company’s share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder(s) present or represented vote in favor.

Such increase may be performed without issuance of new Company’s shares as long as all the Company’s shares are held by only one (1) shareholder.

Amounts so recorded to the Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the shareholder(s).

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.4 Profit participation

The shares entitle to a fraction of the Company’s assets and profits as provided by article 12 of the present Articles.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a new manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new manager as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorized, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in legal representation, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate purpose; provided that the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties, in the case of a sole manager, by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B or by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of the Company, including at least one of the managers of category A and one of the managers of category B, is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; provided that such majority shall include the vote of at least one category A manager present or represented at the meeting and the vote of at least one category B manager present or represented at the meeting.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairperson has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which such shareholder owns. Each shareholder has voting rights commensurate with such shareholder's shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the majority of the votes by shareholders owning more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of each resolution or decision to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on December 31, 2015.

Each year, the sole manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to the shareholder(s) shareholding in the Company.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, VERMILION ENERGY INC., aforementioned declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

19995

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A managers:

- MARC LECAVALIER born on January 16, 1957 in Montreal, Quebec, Canada, and residing professionally at 3rd Floor, Symphony Office Building, Gustav Mahlerplein 3-117, NL-1082 MS Amsterdam, the Netherlands;

Category B managers:

- CARLO SCHNEIDER born on June 08, 1967 in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg and residing professionally at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- BERNARD MONCAREY born on February 10, 1968 in Kortrijk, Belgium, and residing professionally at 33, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

VERMILION ENERGY INC., une société valablement constituée et existante sous le droit de la province d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 3700, 400 3rd Avenue SW T2P 4H2, Calgary, Alberta, Canada enregistrée auprès du registre d'Alberta sous le numéro 2017211596,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs.

Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination «VERMILION LUXEMBOURG S.A R.L.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'/des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune, en cas de gérant unique, par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Outre le capital social, un compte de prime d'émission peut être créé dans lequel toute prime payée sur une part sociale est alloué.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par l'associé unique sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les parts sociales de la Société (le «Compte de Réserve de Prime d'Emission») et toute prime payée sur les parts sociales de la Société doit y être inscrite.

Les Associés peuvent également augmenter le montant du Compte de Réserve de Prime d'Emission par un apport ou par incorporation de réserves de la Société pourvu que les associés représentant au moins la moitié du capital social de la Société soient présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés présents ou représentés votent en faveur.

Une telle augmentation peut être effectuée sans l'émission de parts sociales nouvelles tant que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission constitueront une réserve librement disponible au seul bénéfice des associés.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et en justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale du/des associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de la Société, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; à condition que cette majorité inclue la voix d'au moins un gérant de catégorie A présent ou représenté à la réunion et celle d'au moins un gérant de catégorie B présent ou représenté à la réunion.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans un procès-verbal ou prises par écrit. Chaque contrat entre l'associé unique et la Société représentée par l'associé unique sera enregistré dans un procès-verbal ou pris à l'écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des voix des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte de chaque décision à prendre et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans la Société.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et du montant des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, VERMILION ENERGY INC., susnommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500 euros.

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de catégorie A:

- MARC LECAVALIER, né le 16 janvier 1957, à Montréal, Québec, Canada, et demeurant professionnellement à 3rd Floor, Symphony Office Building, Gustav Mahlerplein 3-117, NL-1082 MS Amsterdam, Pays- Bas;

Gérant de catégorie B:

- CARLO SCHNEIDER né le 8 juin 1967 à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant professionnellement au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- BERNARD MONCAREY né le 10 février 1968 à Kortrijk, Belgique, et demeurant professionnellement au 33, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015006832/431.

(150006415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

SCP OCN Finco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.578.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SCP OCN Acquisition Lux S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Companies,

duly represented by Georg Gerstberger, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2014;

The proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "SCP OCN Finco Lux S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company

or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

A. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

6.1. The Company's share capital is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000), consisting of fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one pound sterling (GBP 1) each. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.2. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.3. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.4. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.5. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.6. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.7. The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

B. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call.

If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means

of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

C. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers including, if several classes of managers have been appointed, at least one (1) manager of each class of managers.

18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a class A manager and a class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

D. Supervision**Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

G. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

SCP OCN Acquisition Lux S.à r.l., aforementioned, paid fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) in subscription for fifteen thousand (15,000) shares;

Total: fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) paid for fifteen thousand (15,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-.

General meeting of shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of the sole shareholder has passed the following resolutions by unanimous vote..

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

Mr. Darren Glatt, born on 18 November 1975 in New Jersey, USA, professionally residing at 745 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY 10151, United States, as A manager;

Mr. Carl Ludwig Oliver Haarmann, born on 15 September 1967 in Düsseldorf, Germany, professionally residing at Berkeley Square House, 2 Berkeley Square, London W1J 6BD, United Kingdom, as A manager;

Mr. Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as B manager; and

Mr. Philippe Delree, born on 10 April 1978 in Liège, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as B manager as B manager.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of the sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2015 or at any time prior to such date as the general meeting of the sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

SCP OCN Acquisition Lux S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, non encore inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Georg Gerstberger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2014.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SCP OCN Finco Lux S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

- 4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grandduché de Luxembourg.
- 4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

A. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1. La Société a un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.
- 5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
- 6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

- 8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de

ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part sociale doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

B. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à

l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

C. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, en ce compris si plusieurs catégories de gérants sont nommées, au moins un (1) gérant de chaque catégorie.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

D. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Si les associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'institution du/des commissaire(s) aux comptes est supprimée.

E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

G. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

SCP OCN Acquisition Lux S.à r.l., susnommée, a payé quinze mille livres sterling (GBP 15.000) pour une souscription à quinze mille (15.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale de l'associé

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale de l'associé unique.

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

Monsieur Darren Glatt, né le 18 novembre 1975 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 745 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

Monsieur Carl Ludwig Oliver Haarmann, né le 15 septembre 1967 à Düsseldorf, Allemagne, demeurant professionnellement au Berkeley Square House, 2 Berkeley Square, Londres W1J 6BD, Royaume Uni, en tant que gérant de catégorie A;

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

Monsieur Philippe Delree, né le 10 avril 1978 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

3) Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale de l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2015 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale de l'associé unique, selon le cas.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GERSTBERGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63689. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007484/668.

(150008227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Watera International, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 153.114.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) Watera International S.A., with registered office at 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, incorporated on May 5th, 2010, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1357 dated July 1st, 2010, registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies (the "Company") under number B 153.114. The Articles of Incorporation have been amended latest pursuant to a deed of the same notary dated March 26th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1677 dated July 1st, 2013.

There appeared:

UNIBIOS HOLDINGS S.A., a company incorporated and existing under the laws of Greece, with registered office at 10672 Athens, Greece, 19, Lycabettus Street, registered with the S.A. Reg.number 6031/06/B/86/101;VAT number EL 094002320 (the "Sole Shareholder"),

and hereby represented by his sole director, Mister Orfeas MAVRIKIOS, residing professionally at 1st & 18th Street, BIO, PAIndustrial Park, GR-133 41 Ano Liosia Greece.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. He is the sole shareholder of the Company.

II. The sixty-two thousand (62.000) shares, representing the entirety of the Company's share capital, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder has been informed in advance.

The appearing party further requests that the notary record that the Agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of nine million eight hundred and fifty thousand euro (EUR 9,850,000), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to an amount of nine million eight hundred and eighty-one thousand euro (EUR 9,881,000) by the issue of nineteen million seven hundred thousand (19,700,000) shares with a nominal value of fifty eurocent (EUR 0,50) each;

2. Subscription and payment by the sole shareholder of the Company, UNIBIOS HOLDING S.A., prenamed, of the new shares by way of a contribution-in-kind of twenty-three thousand nine hundred thirty-five (23,935) shares of the company Culligan Hellas, a company incorporated and existing under the greek law, with registered office at 1st and 18th Street Ind. Area Ano Liosia, Greece, 133 41 Greece, registered with the Registrar of Companies in Athens, Greece under number 2930/01/B/86/2929, representing 100% of the issued and outstanding membership interests of UNIBIOS HOLDING S.A., prenamed, in the prenamed company,

And 1 by way of a contribution-in-kind of eleven thousand (11,000) shares of the company Watera Hellas, a company incorporated and existing under the greek law, with registered office at 1st Odos, 18th Odos, Ano Liosia-Viomichaniko Parko 1331 41 ATTICA, registered with the Registrar of Companies in Athens, Greece, under number 34161/01/B/95/421, representing 100% of the issued and outstanding membership interests of UNIBIOS HOLDING S.A., prenamed, in the prenamed company;

and

3. Consequent amendment of Article 3, first paragraph, of the Company's Articles of Incorporation (the "Articles");

4. Appointment and authorization of any Director to sign and execute, or to appoint any other special proxyholder to sign, execute and accomplish on behalf of the Company any agreements, documents and formalities necessary in connection with the foregoing, including those with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies, and any ancillary documents in connection therewith; and

5. Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as mentioned above, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's issued share capital by an amount of nine million eight hundred and fifty thousand euro (EUR 9,850,000), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to an amount of nine million eight hundred and eighty-one thousand euro (EUR 9,881,000) by the issue of nineteen million seven hundred thousand (19,700,000) shares with a nominal value of fifty eurocent (EUR 0,50) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe the New Shares and pay up the New Shares in the manner hereafter described.

Description of the Contribution

The Sole Shareholder subscribed for the New Shares and fully paid up these New Shares by way of a contribution-in-kind (the "Contribution") held by the Sole Shareholder consisting of:

1. Twenty-three thousand nine hundred thirty-five (23,935) shares of the company Culligan Hellas, 1st and 18th Street Ind. Area Ano Liosia, Greece, 133 41 Greece, registered with the Registrar of Companies of Athens, Greece, under number 2930/01/B/86/2929, representing 100 % of the issued and outstanding membership interests of UNIBIOS HOLDING S.A., prenamed, in the prenamed company, which for the purposes of this deed are being valued at least eight million nine hundred thousand euro (EUR 8,900,000) (the "Contributed Shares 1").

2. Eleven thousand (11,000) shares of the company Watera Hellas, 1st Odos, 18th Odos, Ano Liosia-Viomichaniko Parko 1331 41 ATTICA, registered with the Registrar of Companies of Athens, Greece under number 34161/01/B/95/421, representing 100 % of the issued and outstanding membership interests of UNIBIOS HOLDING S.A., prenamed, in the prenamed company, which for the purposes of this deed are being valued at least nine hundred and fifty thousand euro (EUR 950,000) (the "Contributed Shares 2").

Auditor's Report of Contribution

In compliance with articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Contribution was subject to an independent audit report dated 29th December 2014, duly signed by ATWELL (réviseur d'entreprises agréé) (the "Report"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B169787), whose conclusion states:

"On the basis of the work carried out by us, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the new shares of Watera International to be issued in exchange."

Said report will remain attached to the present deed and will be filed together therewith with the registration authorities.

Effective Implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, contributor, here represented as stated above, declared that:

- he is the sole lawful owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of such shares, which are free of any lien and encumbrance, and thus legally and freely transferable;
- there is no obligation to pay in capital contributions, and there are no existing pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him;
- the contribution of the Contributed Shares is effective today without qualification; and
- all further formalities will take place to duly formalize the transfer and render it effective anywhere, vis-à-vis any third party.
- The proof of the transfer of the above mentioned shares of the companies Culligan Hellas and Watera Hellas from UNIBIOS HOLDING S.A. to the company Watera International, has been given to the officiating notary by an engagement letter from the managers of the above mentioned greek companies whose entire shares have been brought in to the company Watera International, to do all the necessary, within the 2 months after reception of an authentic copy of the present deed, in order to render effectice the transfer of the contributed shares from the two greek companies to the the company Watera International, which engagement letters will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 3, first paragraph, of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

“ **3. Capital.** The subscribed capital is set at nine million eight hundred eighty-one thousand euros (EUR 9,881,000), divided into nineteen million seven hundred sixty-two thousand (19,762,000) shares, with a nominal value of fifty eurocent (EUR 0,50) each, fully paid up (100%).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint and authorise any member of the Board of Directors to sign and execute, or to appoint any other special proxyholder to sign, execute and accomplish on behalf of the Company any agreements, documents and formalities necessary in connection with the foregoing, including those with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies, and an ancillary documents in connection therewith.

Expenses

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at five thousand euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing person represented as stated hereinabove and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing person signed this deed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») de la société anonyme Watera International, établie et ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1357 le 1^{er} juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.153.114 (ci-après la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1677 le 1^{er} juillet 2013.

A comparu:

UNIBIOS HOLDINGS S.A., une société constituée et existante sous la loi grecque, établie et ayant son siège social à 10672 Athènes, Grèce, 19, Lycabettus Street, inscrite au S.A. Reg.number 6031/06/B/86/101;VAT number EL 094002320 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par son administrateur unique Monsieur MAVRIKIOS, demeurant professionnellement à 1st & 18th Street, BIO, PA- Industrial Park, GR-133 41 Ano Liosia Grèce.

Le comparant, représenté tel que décrit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il est le seul actionnaire de la Société.

II. Les soixante-deux mille (62.000) actions émises, composant toutes les actions de la Société, toutes sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour dont l'Actionnaire Unique se déclare dûment informé.

Le comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf millions huit cent cinquante mille euros (EUR 9.850.000), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un montant de neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 9.881.000), par la création et l'émission de dix-neuf millions sept cent mille (19.700.000) actions ayant une valeur nominale de cinquante eurocent (EUR 0,50);

2. Constatation de souscription et libération par l'Actionnaire Unique de la Société, UNIBIOS HOLDING S.A., pré-nommée, des nouvelles actions moyennant un apport en nature de vingt-trois mille neuf cent trente-cinq (23.935) actions représentant 100 % du capital social émis de la société Culligan Hellas, une société constituée et existante sous la loi grecque, dont le siège social est au 1st and 18th Street Ind. Area Ano Liosia, Grèce, 133 41 Grèce et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Athènes, Grèce, sous le numéro 2930/01/B/86/2929; et par

Constatation de souscription et libération par l'Actionnaire Unique de la Société, UNIBIOS HOLDING S.A., pré-nommée, des nouvelles actions moyennant un apport en nature de onze mille (11.000) actions représentant 100 % du capital social émis de la société Watera Hellas, une société constituée et existante sous la loi grecque, dont le siège social est au 1st Odos, 18th Odos, Ano Liossia-Viomichaniko Parko 1331 41 ATTICA et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Registre de Commerce et des Sociétés d'Athènes, Grèce, sous le numéro 34161/01/B/95/421;

Et

3. Modification subséquente de l'article 3, premier alinéa, des Statuts de la Société (les "Statuts");

4. Nommer et autoriser tout dirigeant à signer et valider, ou de nommer tout autre mandataire à signer, valider et conclure au compte de la société tous les contrats, documents et formalités nécessaires à l'égard de ce qui précède, y compris ceux à l'égard du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg, et tout document accessoire y relatif; et

5. Divers.

Le comparant, représenté tel que décrit ci-avant, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

6. L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf millions huit cent cinquante mille euros (EUR 9.850.000), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un montant de neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 9.881.000), par la création et l'émission de dix-neuf millions sept cent mille (19.700.000) actions ayant une valeur nominale de cinquante eurocent (EUR 0,50) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de souscrire et libérer intégralement les Nouvelles Actions de la manière décrite ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Actionnaire Unique a déclaré souscrire les Nouvelles Actions et libérer intégralement ces Nouvelles Actions par un apport en nature détenu par l'Actionnaire Unique (l'«Apport») consistant en:

1. Vingt-trois mille neuf cent trente-cinq (23.935) actions représentant 100 % du capital social émis de la société Culligan Hellas, une société constituée et existante sous la loi grecque, dont le siège social est au 1st and 18th Street Ind. Area Ano Liosia, Grèce, 133 41 Grèce et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Athènes, Grèce, sous le numéro 2930/01/B/86/ 2929, représentant 100% du capital social détenu par la société UNIBIOS HOLDING S.A. dans la société pré-nommée, qui pour les fins de cet acte sont évaluées à au moins huit millions neuf cent mille euros (8.900.000.- EUR) (les «Actions Apportées 1»).

2. Onze mille (11.000) actions représentant 100 % du capital social émis de la société Watera Hellas, une société constituée et existante sous la loi grecque, dont le siège social est au 1st Odos, 18th Odos, Ano Liossia-Viomichaniko Parko 1331 41 ATTICA et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Athènes, Grèce, sous le numéro 34161/01/B/95/421, représentant 100% du capital social détenu par la société UNIBIOS HOLDING S.A. dans la société pré-nommée, qui pour les fins de cet acte sont évaluées à au moins neuf cent cinquante mille euros (950.000.- EUR) (les «Actions Apportées 2»).

Rapport du Réviseur de l'Apport

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises signé par ATWELL (réviseur d'entreprises agréé) (le «Rapport»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-835 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B169787), dont la conclusion atteste que:

“On the basis of the work carried out by us, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the new shares of Watera International to be issued in exchange.”

Lequel rapport demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Exécution Effective de l'Apport

L'Actionnaire Unique, en sa qualité d'apporteur, dûment représenté tel que décrit ci-dessous, a également déclaré que:

- il est le seul propriétaire légal de l'intégralité des Actions Apportées, possédant le pouvoir de disposer d'elles, qui sont libre de toute hypothèque ou droit de rétention, et qui peuvent donc elles-mêmes légalement et librement être cédées;
- il n'existe aucune obligation de verser des apports de capital, de droit de préemption ni d'autre droit en vertu duquel quiconque aurait le droit de demander que l'une ou plus des Actions Apportées lui soient cédées;
- l'apport des Actions Apportées est avec effet à ce jour sans aucune qualification;
- tout autre formalité sera effectuée afin de dûment formaliser l'Apport et le donner effet vis-à-vis des tiers.
- La preuve du transfert des susdites actions des sociétés Culligan Hellas et Watera Hellas par UNIBIOS HOLDING S.A. à la société Watera International, a été rapportée au notaire instrumentant par une lettre d'engagement du gérant des susdites sociétés grecques dont toutes les parts représentatives du capital social viennent d'être apportées à la société Watera International, à faire le nécessaire, dans un délai de 2 mois à partir de la perception d'une expédition du présent acte, en vue du transfert effectif au nom de la société Watera International desdits apports, laquelle lettre d'engagement reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessous, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 3, premier alinéa, des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

« **3. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille Euros (EUR 9.881.000.-), divisé en cent dix-neuf millions sept cent soixante-deux mille (19.762.000) actions, d'une valeur nominale de cinquante eurocent (EUR 0,50) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (100%).»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer et d'autoriser tout membre du Conseil d'Administration à signer et valider, ou de nommer tout autre mandataire à signer, valider ou à signer et conclure au compte de la société tous les contrats, documents et formalités nécessaires à l'égard de ce qui précède, y compris ceux à l'égard du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg, et tout document accessoire y relatif.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euros (EUR 5.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: O. Mavrikios et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 janvier 2015. 2LAC/2015/422. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006853/242.

(150007244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

AAA Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5852 Hesperange, 4, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 166.323.

Les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2015008627/11.

(150009713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Supe-Dienes Beteiligungsgesellschaft mbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.669.850,00.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 4, Op Fankenacker.
R.C.S. Luxembourg B 96.662.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am fünfzehnten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxembourg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SUPE-DIENES GmbH“, mit Sitz in D-51491 Overath, 7, Kölner Strasse, hier vertreten durch Herrn Frederik Rob, Privatangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH“, mit Sitz in Bettembourg, (RCS Luxemburg B 96662), die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 29. Oktober 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1275 vom 2. Dezember 2003, ersuchte den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst die Auflösung der Gesellschaft, welche fortan nur mehr für ihre Liquidation besteht.

Zweiter Beschluss:

Zum Liquidator wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SUPE-DIENES GmbH“, mit Sitz in D-51491 Overath, 7, Kölner Strasse.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenschreibungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. ROB und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62993. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. Januar 2015.

Référence de publication: 2015006765/41.

(150007351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.